

Bayonne,
le 10 mars 2006

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DIRECTEUR DU 3 MARS 2006

COMITÉ DIRECTEUR

ALLIEZ Jacques	Présent	GOYENETCHE Michel	Excusé
ARSAUT Thierry	Présent	GUEROBE J. Claude	Présent
BARUCQ Monique	Présente	GUERRA Patrick	Excusé
BATS J. Marc	Excusé	HIRIART Martin	Excusé
CAMINO Adrien	Présent	LACOSTE Bernard	Excusé
CASAMAYOU Germaine	Présente	LAGARDE J.Louis	Présent
CASTERES Thierry	Présent	LAMARQUE Daniel	Présent
DEGERT Michel	Excusé	LARRONDE LARRETCHE Ramuntxo	Présent
DELBOS M. Claude	Présente	LASSALLE Alain	Présent
DESTAILLAC Jacques	Présent	MALASSAGNE J.Jacques	Excusé
DUCAP Eric	Excusé	MARRIS Christian	Présent
DUFOURG Roland	Présent	MELLIER Danielle	Présente
DUPRAT J. François	Présent	PASCASSIO-COMTE J.François	Présent
ECHEVERRIA Pierre	Excusé	PLANE J. Louis	Excusé
ETCHETO Michel	Présent	POMMIES Francis	Présent
ETCHEVERRY André	Présent	ROLLET Alain	Présent
GARAT J. Baptiste	Présent	SAINT PIERRE Michel	Présent
GARRIGUES Pascal	Présent	SOULE J.Baptiste	Présent
GELIZE Michel	Présent	SUPERVILLE Jean	Présent
GOICOECHEA Christian	Présent	VIDOU Daniel	Présent

Présents : 30

Excusés : 10

MEMBRES ASSOCIES

ANDRIEU François	Excusé	HAROCARENE Pascal	Excusé
BAIETTI Jean Louis	Représenté ⁽¹⁾	IBAR Bernard	Excusé
BERTHELOT J Claude	Excusé	LABADIE Christian	Présent
BONNAFOUS Robert	Excusé	LABISTE Bernard	Excusé
CLEMENT Marc	Représenté ⁽¹⁾	LAFARGUE Daniel	Excusé
DOUAT Jean Paul	Présent	LAPORTE Guy	Excusé
DURCUDOY Christian	Présent	MAUMET Philippe	Excusé
ETCHEMENDY J. Pierre	Présent	MOLERES J. Claude	Excusé
GOALARD Paul	Excusé	PECARRERE Claude	Excusé
GONY Jean	Excusé	PEYRAT Dominique	Excusé
GOYENEIX Louis	Présent	PIERROU Gérard	Excusé
GOYHENECHÉ J. Pierre	Excusé	VAN DAELE Christian	Excusé
HARAN Léo	Représenté ⁽¹⁾		

INVITES

BEDERE Pascal	Présent
ERVITI J. Pierre	Excusé

⁽¹⁾ par JF. PASCASSIO-COMTE

Début de la séance : 18h10.

Secrétaire de séance : Michel Saint Pierre.

1. DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAITER QUATRE POINTS NON PREVUS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le président demande au Comité Directeur l'autorisation de traiter les quatre points supplémentaires :

- Site Internet de la FFPB
- Médiation Elite pro
- Règlement Généraux, Art. 221.41
- Spécialisation.

L'autorisation est accordée par le Comité Directeur.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 03.02.06

Le procès-verbal du Comité Directeur du 3 février est adopté à l'unanimité.

3. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FFPB DU SAMEDI 1^{er} AVRIL 2006

- A 9 heures, ouverture de la séance par le Président ;
- Appel des représentants des ligues et des clubs (Clôture à 9 heures 30 précises) ;
- Approbation du procès-verbal de l'A.G. 2005 ;
- Homologation des résultats ;
- Rapport moral ;
- Rapport d'activités ;
- Rapport financier et approbation des comptes ;
- Modification des Statuts ;
- Approbation du Règlement financier ;
- Rapports d'activités présentés par les Ligues ;
- Rapport de la Direction Technique Nationale ;
- Questions diverses.

La veille, le vendredi 31 mars à 18 heures au siège de la FFPB, réunion du « Bureau élargi », membres du Bureau, présidents des commissions, Présidents des ligues ou délégués.

4. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

- Règlement financier.

Suite à la demande du Ministère de mieux ventiler les recettes et les dépenses et de présenter une comptabilité plus précise, Thierry CASTERES présente la nouvelle mouture du règlement financier et le détail des articles.

Il précise également que le budget doit être établi sur deux ans.

Le Comité Directeur donne son accord. Ce nouveau règlement sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} avril.

- Rappel - Bureau (Article 013. 0 – Article 013.1)

Afin que le Bureau puisse se réunir valablement, il faut qu'au moins cinq membres soient présents sur les quatorze nommés. (Proposition déjà votée lors d'un précédent Comité Directeur).

Sera aussi proposé à l'Assemblée Générale de la FFPB.

5. ETUDE DES VOEUX

Ligue du Pays Basque

- Main nue : Que la catégorie juniors concerne deux ans d'âge comme auparavant et non quatre comme actuellement.

Vœu repoussé : 29 votants Contre : 21 Abstentions : 6 Pour : 2

- Chistera joko garbi/Rebot : Que la catégorie juniors couvre trois ans et non quatre.

Vœu repoussé : 30 votants Contre : 19 Abstentions : 5 Pour : 6

- Classement intergroupes dans un championnat comportant plus de deux groupes :
Que le critère n° 1 pris en compte dans le classement général inter groupes soit la moyenne point par partie et non le rang dans la poule.

Vœu repoussé : unanimité contre

- Règlement portant sur la tenue vestimentaire des joueurs :

- Pour les finales de la FFPB et des ligues, étendre la possibilité de mettre 250 cm² de publicité au-dessous du boutonage sur les polos, à toutes les catégories d'âge.
- Autoriser les polos bicolores.

Pour ces deux points, la Commission des Relations Publiques fera des propositions.

Ligue du Béarn

- Statuts FFPB : modification de terme.

Modification du terme « association » utilisé dans les statuts, tant pour désigner les ligues que les associations sportives proprement dites.

Le terme « Société Sportive » sera ajouté.

Adopté : Pour : 28 Abstentions : 2. Cette modification sera proposée à l'A.G. ordinaire du 1^{er} avril.

- Statuts FFPB : Bureau -Président – Elections.

On comprend mal la nécessité de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, le candidat président proposé par le Comité Directeur.

Des précisions vont être demandées au Ministère sur ce point.

Ligue du Nord

- Souhait d'une aide financière pour participations aux compétitions fédérales.

La Ligue du Nord envisage de participer en 2006 au challenge fédéral des jeunes à paleta pelote de gomme pleine en fronton place libre et au challenge national en fronton mur à gauche paleta pelote de gomme pleine.

- Souhait d'une aide financière structurelle pour fonctionnement de la Ligue.
- Souhait d'une aide fédérale au Comité Départemental du Nord, même symbolique.

Ces points seront « étudiés » par les commissions concernées.

Ligue de St Pierre et Miquelon

- Demande aide financière pour la commémoration du centenaire de la construction en pierre du fronton place libre de Saint Pierre.

A étudier par la commission des finances.

- Stage de formation à l'arbitrage (2 licenciés).

Aux bons soins de la Commission des Juges Arbitres.

- Participation au Challenge France 2006 (2 joueurs)

Enregistré.

Ligue de l'Île de la Réunion

- Francis POMMIES demande à la FFPB d'être tolérante et patiente sur les appels de cotisations de licence pour ne pas mettre certains clubs en plus grande difficulté.

Accordé.

COMMISSIONS

Commission de Paleta pelote de gomme pleine en trinquet

- Création d'un tournoi fédéral à Paleta pelote de gomme pleine en trinquet pour les catégories benjamins, minimes, cadets.

Adopté : Pour : 25 Contre : 3 Abstentions : 2

- Souhaite que le port de protections oculaires soit obligatoire pour la Paleta pelote de gomme pleine en fronton place libre pour tous les joueurs (avants et arrières). Demande aussi formulée par la Commission médicale.

Adopté : Pour : 29 Abstention : 1

6. SITUATION DES FINANCES

Thierry CASTERES commente l'exercice 2005 :

L'exercice 2005 se solde par un excédent de 24 696,75 €.

Il convient de relever certains éléments « exceptionnels » pour commencer cette année :

- La remise partielle de la provision FFPB Com. pour un montant de 20 943 € (il reste 17 929 €) ;
- un changement de méthode comptable a augmenté le poste « licences » de 22 080 € (ce sont les créations de 2005 facturées en 2006) ;
- une provision pour dépréciation des stocks a été constatée pour un montant de 6 127 €.
Le résultat retraité est en déficit de 12 199,25 €.
Le total des recettes (hors éléments financiers et exceptionnels) est de 1 055 007 €.
Les charges se répartissent ainsi :
- haut niveau et compétitions 661 302,14 € dont rétrocessions directes aux clubs, ligues, écoles 193 550 €
- fonctionnement : 396 572,08 €.

Jean SUPERVILLE apporte un peu d'optimisme en rappelant que l'objectif de diminution des dépenses de fonctionnement (secrétariat, timbres, téléphone..) était atteint mais demandait aux présidents de commissions de mieux maîtriser les dépenses (déplacements, matériel..).

Il rappelle que toutes les subventions liées au médical ont été utilisées.

7. SITE INTERNET

Thierry ARSAUT informe le Comité Directeur de la « destruction » du site de la FFPB le 23 février sur demande de la Société Haritza. « Destruction » constatée par huissier de justice.

Il rappelle la chronologie des relations entre FFPB et la Société HARITZA liée au site. Il informe qu'il prendra conseil auprès d'un avocat spécialisé pour une éventuelle suite à donner.

8. ELITE PRO

Suite à la dernière réunion de médiation, Roland DUFOURG rapporte les exigences de Jean-Michel Idiart de gérer l'ensemble du circuit y compris les championnats de France en prenant en charge la composition des équipes, l'aspect disciplinaire, les calendriers et l'utilisation des partenaires d'EPB lors des compétitions fédérales. Roland Dufourg précise que ces demandes ne sont pas acceptables pour certains points.

Le prochain rendez-vous est fixé au 27 mars 2006.

Jean Baptiste GARAT confirme que EPB demande à disposer du pouvoir disciplinaire, de faire le classement des joueurs et d'assurer et gérer les tournois et championnats en faisant les calendriers, en composant les équipes et en utilisant ses partenaires.

Jean Baptiste GARAT « ne sent pas de volonté de négociation ni de collaboration ».

9. SPECIALISATION

Suite à la démission de la Commission Chistera joko garbi/Rebot, suite à diverses demandes de Clubs, Roland Dufourg demande de reconsidérer la « Spécialisation » pour les joueurs de Chistera joko garbi/Rebot.

Lecture est faite des lettres de Pierre PERE et de Patrick GUERRA. Un débat s'en suit, Roland DUFOURG propose de voter un amendement dérogeant à la spécialisation pour les joueurs de chistera joko garbi et rebot.

Le Comité Directeur est appelé à se prononcer sur le texte suivant :
« Tous les joueurs qui seront présélectionnés puis sélectionnés et qui jouent au Rebot ou à Chistera joko garbi pourront continuer le championnat ».

Un vote à bulletin secret est demandé par Jean-François Pascassio-Comte. Demande accordée.
L'amendement est adopté par : 19 voix pour - 8 voix contre - 2 bulletins blancs.

10. REGLEMENTS GENERAUX

Dispense du versement de l'indemnité (221.41).

Sont dispensés du versement de l'indemnité :

- Le joueur ayant changé de domicile ou de lieu de travail depuis la précédente réunion d'examen des mutations.

11. QUESTIONS DIVERSES

1. FFPB Communication

A la question "où en est-on avec FFPB Communication ?", Roland Dufourg répond qu'il faut attendre l'Assemblée Générale de la Société pour entériner la démission du gérant actuel et la présentation des comptes par le cabinet Sabarots.

Le nouveau gérant bénévole sera nommé lors de la prochaine Assemblée Générale de FFPB Com.

En ce qui concerne les locaux pour ACS, un rendez-vous va être demandé à Monsieur le Maire de Bayonne.

2. Azur Assurances

Le partenariat avec Azur Assurances est reconduit pour trois ans.

3. ACS

Les responsables d'Arche Conseil Sport sont prêts à rencontrer les présidents de ligues.

4. Photo sur Licences

Environ 50 % des questionnaires sont revenus, nous attendons encore quelques réponses avant de procéder à l'exploitation.

5. Intervention de Francis Pommies

Francis POMMIES rappelle ses observations suite à la nomination de Pierre BOUCHET comme entraîneur.

Il s'élève contre les informations de la DTN sans consultation préalable. Il demande de trouver une solution financière ou autre et à provoquer une entrevue avec le DTN.

Roland Dufourg précise que dès le retour de Jean-Pierre Erviti de congés une réunion va être organisée.

6. Extensions de licence

Ramuntxo BRIVET : extension de licence de La Guicheuse Guiche pour Bidache Sports afin de jouer au Rebot. Accordée : Pour : 27 Contre : 1

Christophe PREBENDE : extension accordée de Châtillon Pelote Basque 92 pour le Pelotari Club Orthézien à Chistera joko garbi.

Transformation de la demande de mutation en demande d'extension tardivement arrivée (Problème de courrier.) Accordée : Pour : 28 Contre : 0.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire Général,
Michel SAINT PIERRE

Le Président,
Roland DUFOURG